



RENCONTRE MINISTÈRES-FO SUR LE SORT DES EXCÉDENTS DE LA CAMIEG

septembre 2013

FO ÉNERGIE ET MINES AVAIT DEMANDÉ UNE RENCONTRE AVEC LES POUVOIRS PUBLICS AVANT LES ARBITRAGES DÉFINITIFS SUR L'AVENIR DES EXCÉDENTS FINANCIERS DE LA CAMIEG.

UNE RENCONTRE ENTRE 3 FÉDÉRATIONS SYNDICALES, LES MINISTÈRES DE LA SANTÉ ET DU BUDGET S'EST TENUE VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2013. SEULES FO (DÉLÉGATION JEAN-PAUL NEMBI ET ALAIN BIGAUT), LA CGT ET LA CFTC ÉTAIENT PRÉSENTES.

LA CFE-CGC ET LA CFDT, QUI SE SONT TOUJOURS CALÉES SUR LES POSITIONS DES EMPLOYEURS, N'AYANT PAS DAIGNÉ ÊTRE PRÉSENTES. LE PERSONNEL APPRÉCIERA...

LES POUVOIRS PUBLICS ONT CONFIRMÉ LES TERMES DE LEUR ARBITRAGE

Cet arbitrage rendu à Matignon par les services du Premier Ministre vise d'une part à gérer les excédents accumulés (1) et à éviter que de nouveaux excédents se constituent pour l'avenir (2).

1. Sur les excédents accumulés ; l'État confirme que deux décisions seront prises :

- Concernant les réserves générées par la section comptable des actifs, le gouvernement a décidé de transférer au régime général 65 % de ces réserves, qui correspondent à la part patronale des cotisations Camieg. Ce versement au Régime Général représente 170 millions d'€ sur les 280 millions d'excédents de la section des actifs attendus fin 2013. L'État justifie cette ponction par un rapport de la Cour des Comptes de 2010 qui considérait que les employeurs des IEG ne cotisaient pas suffisamment au régime général d'assurance maladie par rapport aux entreprises de droit commun.
- Concernant les réserves générées par les inactifs (115 millions d'€ fin 2012), le Gouvernement indique que cette somme, qui est placée à l'ACOSS (organisme de financement des régimes de sécurité sociale), pourrait servir à soulager la trésorerie de la CNIEG tout en demeurant la propriété de la CAMIEG.

2. Pour éviter que de nouveaux excédents se constituent, les mesures suivantes seront prises :

- Une amélioration des prestations à hauteur de 13 millions d'€ pour les actifs et les pensionnés.
- Une baisse des cotisations pour les employeurs et les actifs de 25 %.
- Le maintien du niveau de cotisation pour les pensionnés.











septembre 2013

RÉACTIONS DE FO ÉNERGIE ET MINES

Une baisse de cotisation des actifs qui profite surtout aux employeurs

Parmi les mesures annoncées, FO Énergie et Mines ne peut qu'être d'accord avec la baisse de cotisations des actifs. Encore convient-il d'en mesurer les limites.

FO a cependant rappelé que la baisse des cotisations restait mensuellement symbolique pour les salariés (5 € en moyenne par mois), et que cela bénéficiait surtout aux employeurs (25M'€ par an). Ce n'est pas pour rien que depuis l'origine, les employeurs se sont focalisés sur cet aspect alors que pour FO, la question d'un meilleur remboursement de soins et de la priorité à la santé est essentielle.

Un désaccord total de FO sur le transfert des cotisations patronales au Régime Général

Le prélèvement de 170 millions d'€, correspondant à la part patronale (65 %) des réserves de la section des actifs est inacceptable et ne repose sur aucune raison objective. En effet, s'il est vrai que les employeurs des IEG cotisent moins au régime général, c'est parce que dans nos industries, l'employeur maintient le salaire en cas de maladie (article 22 du statut) alors que dans le privé, c'est le régime général qui assume cette charge. Le Conseil d'État avait pourtant validé cette situation alors que l'URSSAF le contestait.

Malgré cela, les employeurs ont vu leurs cotisations augmenter depuis 2011 et maintenant, l'État prétend vouloir récupérer un soi-disant préjudice pour le passé. C'est tout à fait scandaleux, car même si le Gouvernement n'a pas osé aller jusqu'à confisquer la part salariale de ces excédents (35 %), c'est bien à une spoliation de notre régime auquel l'État se livre. Il s'appuie, là encore, sur une interprétation de la Cour des Comptes qui s'est totalement déconsidérée, suite aux attaques répétées qu'elle mène contre les garanties sociales des gaziers et électriciens.

Mais en même temps, ce résultat est aussi la conséquence de l'entêtement des employeurs qui ont refusé pendant de longs mois des négociations puis qui ont fait des propositions que l'État lui-même ne pouvait accepter.

Une augmentation des prestations encore insuffisante

Lorsque les employeurs ont daigné s'asseoir autour d'une table de travail, leur proposition d'amélioration des prestations était ridiculement faible et intangible (7 millions d'€). Il s'est pourtant trouvé plusieurs organisations syndicales (CFE-CGC et CFDT) pour être d'accord. Aujourd'hui, le gouvernement propose une amélioration de 13 millions d"€ (7,5 pour les pensionnés et 5,5 pour les actifs).

FO Énergie et Mines considère que ce montant ne permet pas de baisser de façon significative le niveau des restes à charges pour les assurés.

FO a rappelé sa revendication de 20M'€, soutenue et votée en Conseil d'Administration de la CAMIEG à une large majorité, qui démontre que cela ne remet pas en cause les équilibres financiers des Actifs et des Retraités. Les pouvoirs publics vont demander à la Camieg de fournir les études faites sur les 20 M'€, et doivent nous communiquer rapidement leurs conclusions et décisions sur le niveau des améliorations.











septembre 2013

Une proposition pour transférer les réserves des inactifs à la CNIEG qui suscite des interrogations

Enfin, l'arbitrage a décidé d'affecter via l'ACOSS les réserves des inactifs à la CNIEG pour soulager sa trésorerie, ces réserves restant cependant la propriété de la CAMIEG. Rappelons que ces difficultés proviennent du fait que la loi de 2004 créant la CNIEG et qui découlait du relevé de conclusions de 2003 que FO avait combattu, n'a jamais prévu l'institution d'un fonds de roulement versé par les employeurs qui aurait permis d'éviter ces problèmes.

Cette nouvelle proposition des pouvoirs publics interpelle fortement pour plusieurs raisons.

- En effet, le Gouvernement a décidé il y a peu, contre l'avis de FO, de mensualiser les pensions dans les IEG. Cette décision était alors présentée comme étant LA réponse aux difficultés de trésorerie de la CNIEG. Or, l'encre de ce décret est à peine sèche que le Gouvernement y ajoute aussitôt une nouvelle mesure structurante. De qui se moque-t-on et quelle crédibilité accorder dans ces conditions à la parole publique ?
- Plus grave encore, cette possibilité d'utiliser les réserves CAMIEG pour passer les caps de trésorerie avait déjà été évoquée pour trouver des solutions alternatives à la mensualisation des pensions. A l'époque (mars 2012), cette solution avait été écartée par un rapport commandé par la CNIEG au motif « qu'un recours trop systématique aux financements de l'ACOSS pourrait à terme mettre en péril l'indépendance du régime spécial des IEG », qu'il « existerait alors un risque d'intégration du régime des IEG par le régime général » et que « le maintien des spécificités du régime spécial des IEG ne pourrait alors être garanti ». Alors, pourquoi ce qui était affirmé en 2012 comme étant un risque serait-il aujourd'hui écarté ?

Une interrogation qui resurgit : la solidarité intergénérationnelle au sein de la CAMIEG

Pour conclure cet échange, FO a rappelé que la création de la CAMIEG avec deux sections comptables séparées, l'une pour les actifs et l'autre pour les inactifs, fragilisait la solidarité qui doit rester la base en matière de Santé. La position des Employeurs sur l'intangibilité du taux de la cotisation de solidarité (1,39 %) étant encore plus absurde.

Nous avons rappelé qu'une étude a été faite, à la demande de FO, par une expertise externe pour permettre la mise en commun des réserves et maintenir la solidarité intergénérationnelle dans les IEG.

Les pouvoirs publics vont demander à la Camieg le résultat de cette expertise. Sur la séparation comptable, mais surtout sur un taux de cotisation de solidarité gravé dans le marbre, ils se disent interrogatifs sur le positionnement des Employeurs. Ils s'engagent à apporter le positionnement des Pouvoirs Publics sur ce point.



